Règlement relatif à la fête de la danse 2024

1. La joie et la bonne humeur sont de rigueur pour mener à bien les répétitions et spectacles.

2. La Fête de la danse au Petit-Pré de Saint-Astier sera gratuite.

4. Pour des raisons d'organisation et de qualité de mise en scène, des séances de répétitions supplémentaires sont susceptibles d'être mises en place en dehors des horaires de cours.

5. Par rapport à l'organisation et à la qualité des prestations, les élèves régulièrement absents aux cours et/ou aux répétitions pourront être retirés des chorégraphies par les enseignants, même si ces absences sont justifiées.

6. Pour clore la Fête de la danse, l'école souhaite réaliser un évènement, une flash-mob avec tous les élèves filmés. Vues d'ensemble et de groupe, il n'y aura pas de gros plan. Toutes les manifestations, sont susceptibles d'être filmées, photographiées ou enregistrées. Les photographies et films peuvent être utilisés dans le seul cadre des activités de l'établissement et pourront être diffusés sur les supports de communication de la ville. L'image et l'enregistrement vidéo d'un groupe / d'une scène de rue, dans un lieu public ne nécessitent pas d'accord si aucune personne n'est individualisée, dans la limite du droit à l'information et à la création artistique. Dans le cas d'un adhérent mineur, l'accord écrit sera expressement réclamé.

7. Durant toute la durée de la Fête de la danse au Petit-Pré, chaque élève mineur devra être accompagné et sous la responsabilité des parents.

VILLE DE SAINT-ASTIER

LA FABRIQUE
ÉCOLE MUNICIPALE DE DANSE SAINT-ASTIER

Le 29 février 2024

Chers élèves, chers parents,

Cette année et pour clôturer la saison 2023/24, l'Éole Municipale de Danse proposera une grande Fête de la danse en plein air.

Nous pouvons d'ores et déjà vous confirmer les informations suivantes :

► Samedi 15 juin 2024 de 10h à 17h : Fête de la danse au Petit-Pré de Saint-Astier.

Au programme : chorégraphie de chaque groupe, animations, jeux, buvette, sieste, concours de gâteaux, maquillage, flash-mob des jeux Olympiques et plein d'autres surprises...
Une journée festive, artistique et gratuite, à partager tous ensemble !

► Dimanche 16 juin 2024 de 10h à 17h : Journée de stages et de rencontres.

Cette année encore, afin de mieux coordonner les spectacles, l'École Municipale de Danse établit un règlement de participation joint à ce courrier. Merci d'en prendre connaissance pour validation.

Nous vous remercions de bien vouloir compléter et retourner le bulletin d'inscription ci-joint au plus tard le 30 mars 2024.

Dans l'espoir de beaux spectacles et de la participation du plus grand nombre,

Bien à vous.

L'Éole Municipale de Danse

Hôtel de Ville
2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr